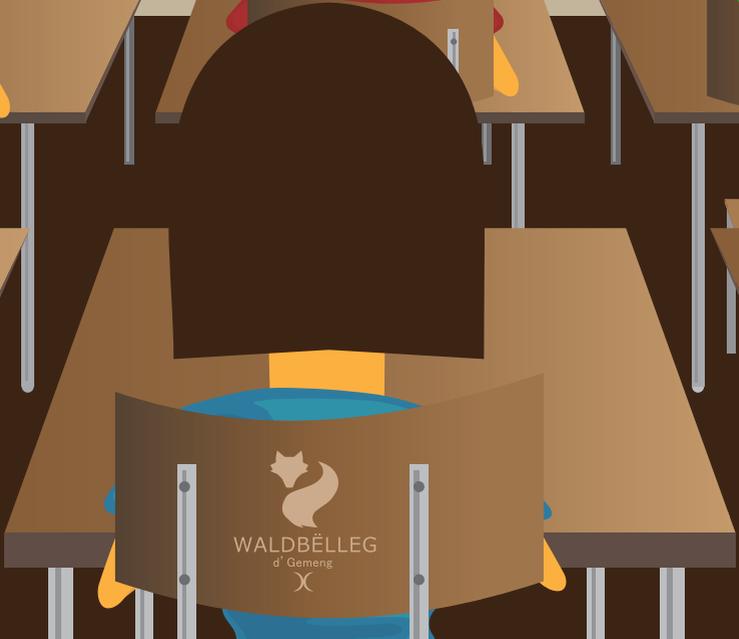




# DE SCHOOLBUET





## INHALTSVERZEICHNIS // INDEX

Vorwort Préface	4
Nützliche Adressen Adresses utiles	7
Équipe pédagogique CYCLE 1	10
Équipe pédagogique CYCLE 2	14
Équipe pédagogique CYCLE 3	16
Équipe pédagogique CYCLE 4	18
CYCLE 2-4 Im Allgemeinen // En général	21
Nützliche Informationen Informations utiles	32
Bustransport // Transport scolaire	
Parking	
Ferien und Feiertage // Jours fériés et vacances	
Turnen & Schwimmen // éducation physique & natation	
Verschiedenes Divers	42
Maison Relais	49

## VORWORT // PRÉFACE

Léif Elteren,

mir si frou, lech déi éischt Ausgab vum Schoulbuet presentéieren ze kënnen.

Dës Broschür wëllt lech all déi Informatiounen iwwert d'Schoul an d'Maison relais ubidden, déi fir lech an Äert Kand am Alldag nützlich sinn. Dës Publikatioun soll all Joer fir dat neit Schouljoer erauskommen.

Nieft de klasseschen Informatiounen iwwert d'Schoulzäiten an d'Busservicer, kritt Dir och méi personaliséiert Kontaktinformatiounen iwwert de Fundamental an d'Maison relais. Dernieft fannt Dir, ënnert Anerem, nützlich Informatiounen, wéini d'Kanner turnen, respektiv schwamme ginn, d'Schoulregelen, d'Schülerparlament a schlussendlech ee Modell vun enger Excuse oder enger Dispensufro fir Äert Kand.

Dës Publikatioun ass an enger gudder Zesummenaarbecht vum Fundamental, der Maison relais an der Gemeng entstan, a mir wëllen op dëser Plaz alle Leit, déi doru matgeschafft hunn, ee grouse Merci soen.

Mir hoffen, datt lech de Schoulbuet gefällt a mir si ganz dankbar fir all Verbesserungsvirschléi.

Mir wënschen lech an Ärem Kand ee schéint an ee glécklecht Schouljoer 2013-2014.

Chers parents,

Nous avons l'honneur de vous présenter le premier numéro du «Schoulbuet».

Cette petite brochure a été éditée conjointement par l'École fondamentale, la Maison relais et l'Administration communale. Elle a pour objet de rassembler dans une seule publication toutes les informations utiles pour la vie scolaire de votre enfant, respectivement son séjour à la Maison relais.

À côté des horaires des cours et du transport scolaire, vous y trouverez entre autres des informations sur les cours de gymnastique, sur les cours de natation, de même que les règles de la communauté scolaire, la présentation du parlement des élèves et finalement un modèle d'excuse et une demande de dispense de cours.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette publication.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre vos idées d'amélioration du «Schoulbuet».

Nous souhaitons une agréable année scolaire 2013-2013 à votre enfant et à vous-même.



**Sandra Thinnes**

*Präsidentin  
vum Comité d'École*

*Présidente  
du Comité d'École*



**Carlo Gracias**

*Präsident vun der  
A.s.b.l. D'Fiissercher*

*Président de  
l'A.s.b.l. d'Fiissercher.*



**Joëlle Leuchter**

*Chargée de direction  
vun der Maison relais*

*Chargée de direction  
de la Maison relais*



**Jean-Luc Schleich**

*Buergermeeschter*

*Bourgmestre*





**SCHULEN // ECOLES**

**CYCLE 1, PRÉCOCE**

1, rue du Hallerbach  
L-6370 Haller  
Tel: 83 61 89

**CYCLE 1, PRÉSCOLAIRE**

rue A. Hentges  
L-7680 Waldbillig  
Tel: 26 87 09 07

**CYCLE 2-4, CENTRE SCOLAIRE  
MICHEL-RODANGE**

5, a Kilker  
L-7680 Waldbillig  
Tel: 87 88 46 -1

**KOMITEE // COMITÉ**

Sandra THINNES *Présidente*  
Joëlle NIEDERWEIS *Membre*  
Sarah MULLER *Membre*

Tél.: 621 659 419

[thinnes.sandra@education.lu](mailto:thinnes.sandra@education.lu)  
[joelle.niederweis@education.lu](mailto:joelle.niederweis@education.lu)  
[muller.sarah@education.lu](mailto:muller.sarah@education.lu)

**REGIONALES BÜRO // BUREAU RÉGIONAL**

Nicole WAGNER *Inspectrice*  
Bureau Régional Est  
25, place du Marché  
L-6460 Echternach

Tél.: 26 72 12 10

[secretariat.est@inspectorat-men.lu](mailto:secretariat.est@inspectorat-men.lu)

**GEMEINDEVERWALTUNG // ADMINISTRATION COMMUNALE**

Administration Communale  
1a, rue A.Hentges  
L-7680 Waldbëlleg

Tél.: 83 72 87-22

[gemeng@waldbillig.lu](mailto:gemeng@waldbillig.lu)

**SCHULKOMMISSION // COMMISSION SCOLAIRE**

Jean-Luc SCHLEICH *Président*  
Marc BARTHELEMY *Membre*  
Tosca BERG *Membre*  
Isabelle BICHLER *Membre*  
Danielle DIEDERICH *Membre*  
Corinne MEYERS *Membre*  
Theo MOULIN *Membre*  
Joëlle NIEDERWEIS *Membre*  
Diane THEISEN *Membre*  
Sandra THINNES *Membre*

[jean-luc.schleich@waldbillig.lu](mailto:jean-luc.schleich@waldbillig.lu)  
[Marc.Barthelemy@men.lu](mailto:Marc.Barthelemy@men.lu)  
[tosca.berg@education.lu](mailto:tosca.berg@education.lu)  
[isabelle.bichler@education.lu](mailto:isabelle.bichler@education.lu)  
[dmehlen@tango.lu](mailto:dmehlen@tango.lu)  
[corinne.meyers@education.lu](mailto:corinne.meyers@education.lu)  
[theo.moulin@waldbillig.lu](mailto:theo.moulin@waldbillig.lu)  
[joelle.niederweis@education.lu](mailto:joelle.niederweis@education.lu)  
[dianetheisen@gmail.com](mailto:dianetheisen@gmail.com)  
[thinnes.sandra@education.lu](mailto:thinnes.sandra@education.lu)

## ELTERNVERTRETER REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Danielle MEHLEN-DIEDERICH  
Diane WENNER-THEISEN

*Neuwahlen im Oktober 2013  
nouvelles élections en octobre 2013*

[dmehlen@tango.lu](mailto:dmehlen@tango.lu)  
[dianetheisen@gmail.com](mailto:dianetheisen@gmail.com)

## MULTIPROFESSIONELLES TEAM EQUIPE MULTIPROFESSIONELLE

Armand WEIS  
*Coordinateur, Psychologue*  
15-17, Rue du Chemin de Fer  
L- 6439 Echternach

Tél.: 72 69 28- 31 / 691 285 215    [armand.weis@ediff.lu](mailto:armand.weis@ediff.lu)

Jeannot MINDEN  
*Psychologue*  
2, rue de l'Eau  
L-9225 Diekirch

Tél.: 80 89 88    [jeannot.minden@education.lu](mailto:jeannot.minden@education.lu)

Tania MEYERS  
*Professeur d'enseignement  
logopédique*  
Centre de Logopédie  
Val Saint ANDRÉ  
L-1128 Luxembourg  
Tél.: 621 41 17 23

Tél.: 621 41 17 23    [tania.meyers@logopedie.lu](mailto:tania.meyers@logopedie.lu)

Josée TURPEL  
*Éducatrice graduée  
assistance en classe*

Tél.: 621 256 387    [josee.turpel@ediff.lu](mailto:josee.turpel@ediff.lu)

## COMMISSION D'INCLUSION SCOLAIRE (CIS)

Nicole WAGNER *Présidente*  
Guy MEDER *Secrétaire*  
25, place du Marché  
L- 6460 Echternach

Tél.: 26 72 12 10- 26    [secretariat.est@inspectorat-men.lu](mailto:secretariat.est@inspectorat-men.lu)  
[guy.meder@education.lu](mailto:guy.meder@education.lu)

## ASSISTANTE SOCIALE

Vicky BERSCHIED  
*Assistante Sociale*  
Ligue Medico-Sociale  
56, Rue André Duchscher  
Echternach

Tél.: 72 03 02 – 1

## CELLULE D'ACCUEIL SCOLAIRE POUR ÉLÈVES NOUVEAUX ARRIVANTS (CASNA)

Tél. : 2478 5277

Fax : 2478 5140

[casna@men.lu](mailto:casna@men.lu)

## SCHWIMMBAD // PISCINE

Nordpool  
r. de l'Ecole,  
L-7730 Colmar-Berg

Tél.: 83 55 43 341

## BUSTRANSFORT TRANSPORT SCOLAIRE

Bus Christnach : Pascale WILHELMY    Tél.: 691 46 94 97  
Bus Haler : Chantal DONATELLI    Tél.: 621 36 45 28  
Bus Freckeisen : Marianne JACOBS    Tél.: 621 23 04 03  
Bus Mëllerdall : Bollig    Tél.: 72 86 38-1

## "BICHERBUS"

BicherBus  
rue Joseph Merten  
L-9257 Diekirch  
Fax: 80 30 81 333  
[www.bicherbus.lu](http://www.bicherbus.lu)

Tél.: 80 30 81

[bicherbus@bnl.etat.lu](mailto:bicherbus@bnl.etat.lu)



## ELTERNVEREINIGUNG // ASSOCIATION DES PARENTS

*Association des Parents d'élèves des Ecoles Préscolaires et  
Primaire de la Commune de Waldbillig Asbl*

Chris SUNNEN-KESTER  
*Präsidentin*  
[www.ev.weditme.com](http://www.ev.weditme.com)

Tél.: 26 87 01 59

[whitedove@tango.lu](mailto:whitedove@tango.lu)

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 1

## LEHRERIN ENSEIGNANT(E)

BECKER-REIFFERS  
Carmen

HAAGEN-TURPEL  
Josée

HENNES-JOURDAIN  
Marguy

MOUSEL  
Sylvie

MULLER  
Sarah

NIEDERWEIS  
Joëlle

SCHAUS-SCHMIT  
Martine

## CYCLE

*éducatrice  
Cycle 1*

*équipe  
multiprofessionnelle*

*titulaire  
Cycle 1 (précoce)*

*surnuméraire  
Cycle 1*

*titulaire  
Cycle 1*

*titulaire  
Cycle 1*

*titulaire  
Cycle 1*

## TÉL.:

83 61 89

83 61 89

87 92 11

26 87 09 07

87 85 07

## E-MAIL

*moyens de communication  
hors des heures scolaires*

*carmen.reiffers@education.lu*

*josee.turpel@ediff.lu*

*marguy.jourdain@education.lu*

*sylvie.mousel@education.lu*

*muller.sarah@education.lu*

*joelle.niederweis@education.lu*

*m.schmit@education.lu*



SCHAUS-SCHMIT Martine



MULLER Sarah



NIEDERWEIS Joëlle



HENNES-JOURDAIN Marguy



BECKER-REIFFERS Carmen



HAAGEN-TURPEL Josée



MOUSEL Sylvie

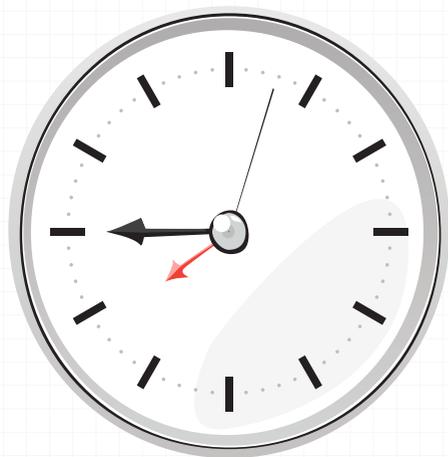
# PRÉCOCE

## ADRESSE

1 rue du Hallerbach  
L-6370 Haller  
Tél.: 83 61 89  
Fax: 26 87 64 47  
Email: [precoce.waldbillig@ecole.lu](mailto:precoce.waldbillig@ecole.lu)

## SCHULZEITEN // HORAIRE

7.45 – 11.30 h  
13.45 – 15.45 h



## AUFSICHT // SURVEILLANCE

Die Aufsicht der Kinder wird 10 Minuten vor und 10 Minuten nach den Schulzeiten gewährleistet.

La surveillance est assurée 10 minutes avant et après les cours

## PARKING

Um die Sicherheit aller zu garantieren, bitten wir Sie freundlichst die Parkmöglichkeiten hinter dem Gebäude zu benutzen.

Pour garantir la sécurité de toute personne impliquée, prière d'utiliser le parking situé à l'arrière du bâtiment scolaire.



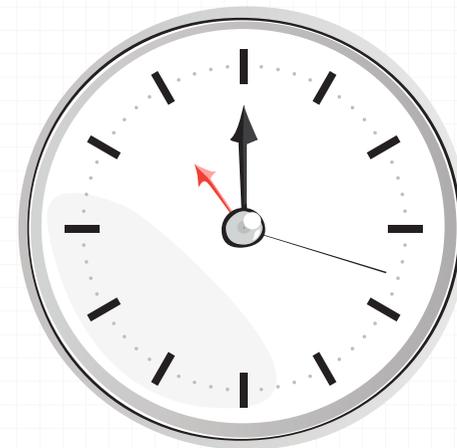
# „SPILLSCHOU“ PRÉSCOLAIRE

## ADRESSE

rue André Hentges  
L-7680 Waldbillig

## SCHULZEITEN // HORAIRE

8.05 – 12.00 h  
14.05 – 15.55 h



## AUFSICHT // SURVEILLANCE

Die Aufsicht der Kinder wird 10 Minuten vor und 10 Minuten nach den Schulzeiten gewährleistet.

La surveillance est assurée 10 minutes avant et après les cours.



# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 2



SCHMIT Claudine



WEWER Mike



KIEFFER Christine



FRIEDERES-BERG Tosca



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole

LehrerIn / Enseignant(e)	Cycle	Tél.:	Tél. / E-Mail <i>moyens de communication hors des heures scolaires</i>	Salle
FRIEDERES-BERG Tosca	<i>enseignement religieux</i>	83 65 10	<i>toscab@pt.lu</i>	
KIEFFER Christine	<i>surnuméraire Cycle 2</i>	87 88 46 - 22	<i>christine.kieffer@education.lu</i>	007
SCHMIT Claudine	<i>titulaire Cycle 2.1</i>	87 88 46 - 21	<i>cschmi36@education.lu</i>	008
WEWER Mike	<i>titulaire Cycle 2.2</i>	87 88 46 - 24 661 87 88 46	<i>mike.wewer@education.lu</i>	001
WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole	<i>enseignement religieux</i>		<i>nicole.wilge@education.lu</i>	

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 3



BASTIN Manon



SCHMIDT Luc



DUMONT-DIEDERT Françoise



MANNON-ROEF Mady



FRIEDERES-BERG Tosca



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole

LehrerIn / Enseignant(e)	Cycle	Tél.:	Tél. / E-Mail <i>moyens de communication hors des heures scolaires</i>	Salle
BASTIN Manon	<i>titulaire Cycle 3.1</i>	87 88 46 – 33	<i>manon.bastin@education.lu</i>	105
DUMONT-DIEDERT Françoise	<i>surnuméraire Cycle 3</i>	87 88 46 – 32	<i>francoise.diedert@education.lu</i>	112
FRIEDERES-BERG Tosca	<i>enseignement religieux</i>	83 65 10	<i>toscab@pt.lu</i>	
MANNON-ROEF Mady	<i>surnuméraire Cycle 3</i>		<i>mady.roef@education.lu</i>	
SCHMIDT Luc	<i>titulaire Cycle 3.2</i>	87 88 46 – 31 691 82 15 92	<i>luc.schmidt@education.lu</i>	113
WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole	<i>enseignement religieux</i>		<i>nicole.wilge@education.lu</i>	

# ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE CYCLE 4

LehrerIn / Enseignant(e)	Cycle	Tél.:	Tél. / E-Mail <i>moyens de communication hors des heures scolaires</i>	Salle
FRIEDERES-BERG Tosca	<i>enseignement religieux</i>	83 65 10	<i>toscab@pt.lu</i>	
GAASCH Nadine	<i>titulaire Cycle 4.2 a</i>	87 88 46 – 25	<i>gaasch.nadine@education.lu</i>	010
KIEFFER Christine	<i>surnuméraire Cycle 4</i>		<i>christine.kieffer@education.lu</i>	
MANNON-ROEF Mady	<i>surnuméraire Cycle 4</i>		<i>mady.roef@education.lu</i>	
SCHMITZ Isabelle	<i>titulaire Cycle 4.2 b</i>	87 88 46 – 26	<i>schmitz.isabelle@education.lu</i>	011
THINNES Sandra	<i>surnuméraire Cycle 4</i>	621 65 94 19	<i>thinnes.sandra@education.lu</i>	
WELTER Julie	<i>titulaire Cycle 4.1</i>	87 88 46 – 28	<i>julie.welter@education.lu</i>	018
WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole	<i>enseignement religieux</i>		<i>nicole.wilge@education.lu</i>	



SCHMITZ Isabelle



GAASCH Nadine



WELTER Julie



MANNON-ROEF Mady



KIEFFER Christine



THINNES Sandra



FRIEDERES-BERG Tosca



WILGÉ-PLETSCHETTE Nicole

ALLGEMEINE INFORMATIONEN  
INFORMATIONS GÉNÉRALES  
CYCLE 2-4



**ADRESSE**

Ecole Fondamentale „Michel Rodange“  
5, a Kilker  
L-7680 Waldbillig  
Tel.: 878846-1  
Fax: 878846-48

**SCHULBEGINN // RENTRÉE SCOLAIRE**

**Erster Schultag für alle Kinder**  
Montag, den 16. September 2013  
von 8:00 bis 12:05 Uhr und  
von 14:00 bis 16:00 Uhr

**Première journée de classe  
pour tous les enfants:**

lundi, le 16 septembre 2013  
de 8:00 à 12:05 heures et  
de 14:00 à 16:00 heures

**SCHULZEITEN // HORAIRES**

**Cycle 2 – Cycle 4:**

Vormittags:  
montags bis freitags von 08:00 bis 12:05  
Nachmittags:  
montags, mittwochs und freitags von 14:00  
bis 16:00

Matinées:

lundi à vendredi de 08:00 à 12:05

Après-midis:

lundi, mercredi et vendredi de 14:00 à 16:00

**AUFSICHT // SURVEILLANCE**

Eine Aufsicht der Schüler ist 10 Minuten vor  
Beginn bzw. 10 Minuten nach Ende der offi-  
ziellen Schulzeit gewährleistet.

Une surveillance des élèves est assurée 10  
minutes avant le début et 10 minutes après la  
fin de l'école.



# SCHULREGELN // RÈGLES



## EINGANG // ENTRÉE

Jeder kommt durch den Schulhof in die Schule, auch Schüler die zu spät sind oder die von ihren Eltern begleitet werden. Die Eltern dürfen den Haupteingang benutzen.

Les élèves entrent du côté de la cour de récréation, même ceux qui sont en retard ou accompagnés. Les parents accompagnants peuvent utiliser l'entrée principale.

## GÄNGE // COULOIRS

Auf den Gängen darf nicht gelaufen, gestoßen oder wild gespielt werden.

Bei Regen dürfen die Kinder im Gang mit den neuen Gesellschaftsspielen spielen.

Il est défendu de courir ou de bousculer dans les couloirs.

Lorsqu'il pleut, les enfants peuvent jouer avec les jeux de société dans les couloirs.



## TOILETTEN // TOILETTES

In den Pausen soll man beim Hinausgehen aufs Klo gehen.

Wer während der Pause zur Toilette geht, muss vorher einen Lehrer um Erlaubnis fragen.

Jedes Kind muss allein aufs Klo gehen.

De préférence, les enfants vont aux toilettes en sortant dans la cours de récréation.

Pendant la récréation il faut demander la permission pour entrer.

Les enfants doivent y aller seul et non en petit groupe.



### **HANDYS, MP3-PLAYER UND ÄHNLICHES GSM // MP3 ET SIMILAIRE**

Während der Schulzeiten (und Pausen) müssen diese Geräte ausgeschaltet und in der Schultasche bleiben.

Wichtige Telefonate können gegebenenfalls über das Klassentelefon geführt werden.

Bei Regelverstoß wird das Handy vom Lehrer konfisziert und wird nur einem Elternteil oder Erziehungsberechtigten wieder ausgehändigt.

Pendant les récréations et les heures d'école, les appareils doivent être éteints et dans les poches/sacs.

Des coups de téléphone importants peuvent se faire par le réseau fixe de la salle de classe.

En cas d'infraction, l'appareil peut être confisqué et doit être récupéré par un parent chez le titulaire.

### **DER SCHULHOF // LA COUR DE RÉCRÉATION**

Die Bepflanzungen dürfen nicht betreten werden.

Man darf nicht mit dem Rindenmulch werfen oder ihn betreten.

Die Wege entlang der Sporthalle und hinter dem Fußballfeld gehören nicht zum Schulhof.

Außerhalb der Schulzeiten wird der Schulhof öfters von der Maison Relais genutzt. Kinder, die nicht in der Maison Relais betreut werden, dürfen sich im oberen Teil aufhalten. Die Aufsicht beginnt 10 Minuten vor Schulbeginn. Wollen sie im unteren Teil spielen, müssen sie sich an die Regeln der Maison Relais halten.

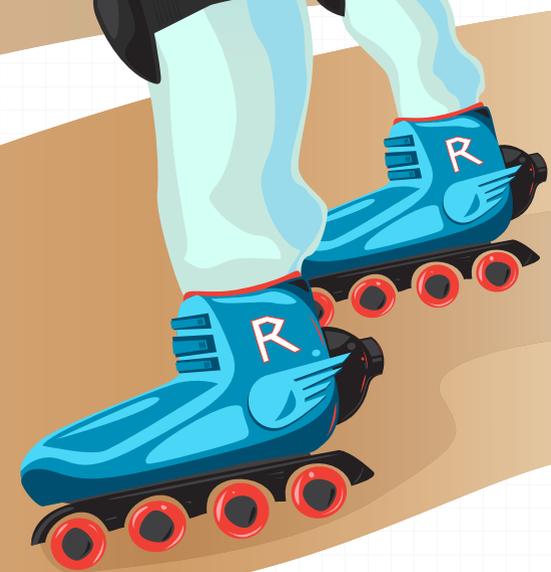
Il est défendu de courir à travers les plantations et de jeter avec le mulch (écorces de pin).

Les chemins le long du terrain de foot ou du hall sportif ne font pas partie de la cour de récréation.

En dehors des heures de classe, la cour est souvent occupée par la Maison Relais.

Les enfants qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais peuvent utiliser la partie supérieure de la cour. La surveillance y commence 10 min. avant le début des cours.

Les enfants qui désirent jouer dans la partie inférieure de la cour doivent respecter les instructions et règles des éducateurs de la Maison Relais



### **ROLLERBLADES, KICKBOARD, WAVE BOARDS UND ÄHNLICHES ROLLER // TROTTINETTE ET SIMILAIRE**

Diese „Spielgeräte“ dürfen während den Schul- und Aufsichtszeiten nicht im Schulhof benutzt werden.

Pendant les heures de classe et de surveillance, l'utilisation de ces „jouets“ est interdite.

### **BÄLLE UND SPIELSACHEN // BALLE ET JOUETS**

Man darf nur mit den Bällen der Schule spielen um zu vermeiden, dass auf einem Feld mit mehreren Bällen gleichzeitig gespielt wird.

Man spielt auf den hierfür vorgesehenen Spielfeldern.

Die Bälle und Spielsachen werden von einem Lehrer vergeben, wenn die Wetterverhältnisse dies erlauben (trockner Boden).



Die Bälle werden mittags auch vor Schulbeginn vergeben, wenn die Wetterverhältnisse dies erlauben.

Die Bälle werden beim Klingeln SOFORT zum Lehrer gebracht.

On peut seulement utiliser les balles mises à disposition par l'école pour éviter que l'on joue avec plusieurs balles sur un terrain.

Les balles sont à utiliser sur les terrains prévus à cet effet et sont distribués par les enseignants si les conditions météorologiques sont favorables, même pendant la surveillance avant les cours de l'après-midi.

Les balles sont à remettre à la sonnette.

#### **FUSSBALLFELD // TERRAIN DE FOOT**

Das Fußballfeld darf von den Zyklen laut Plan benutzt werden.

Der Plan hängt bei den Eingangstüren des Schulhofes auf und ändert jedes Trimester.

L'utilisation est régie par un plan affiché à l'entrée de la cour de récréation.

#### **KLETTERGERÜST // PORTIQUE À ESCALADE**

Man darf auf dem Klettergerüst nicht Fangen spielen, laufen oder stoßen.

Il est défendu de courir ou de bousculer sur le portique.

**WER SICH NICHT AN DIE PAUSENREGELN HÄLT, MUSS BIS ZUM ENDE DER PAUSE AUF DER „STRAF BANK“ SITZEN.**

**WER ÖFTERS GEGEN DIE REGELN VERSTÖSST MUSS EINE STRAFE SCHREIBEN UND SIE VON DEN ELTERN UNTERSCHREIBEN LASSEN.**

**BEI ANDEREN REGELVERSTÖSSEN ERTEILT DER LEHRER, DER AUFSICHT HAT, EINE ENTSPRECHENDE STRAFE.**

**EN CAS D'INFRACTION, L'ENFANT DOIT S'ASSOIR SUR UN BANC ET Y ATTENDRE LA FIN DE LA RÉCRÉATION.**

**EN CAS D'INFRACTION À PLUSIEURS REPRISES OU AUTRES INFRACTIONS PLUS GRAVES, LE SURVEILLANT PEUT IMPOSER UNE PUNITION ÉCRITE QUI DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR LES PARENTS.**



# RELIGIONSUNTERRICHT / MORAL- UND SOZIALUNTERRICHT

## ENSEIGNEMENT DE RELIGION / EDUCATION MORALE ET SOCIALE

Die Schüler der Zyklen 2-4 nehmen während 2 Stunden die Woche am Religionsunterricht oder Moral- und Sozialunterricht teil.

Die Einschreibung ist obligatorisch und ein Wechsel während des Schuljahres in das jeweils andere Unterrichtsfach ist nicht möglich. (règl. grand-ducal du 27.04.2009)

Les élèves des cycles 2 – 4 fréquentent pendant 2 heures par semaine soit les cours de l'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale.

L'inscription au cours est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire. (règl. grand-ducal du 27.04.2009)

### RELIGIONSUNTERRICHT

Die Religionslehrerinnen **Tosca FRIEDERES-BERG** und **Nicole WILGÉ-PLETSCHETTE** wurden vom Bistum ernannt. Zuständige Inspektorin für den Religionsunterricht ist:

#### Frau Christiane GALES-MOES

18, rue de la Moselle, L-5447 Schwebbsingen

Tel:23 66 45 87, E-Mail : [christiane.gales@education.lu](mailto:christiane.gales@education.lu)

Der Religionsunterricht ist für alle Grundschulkinder offen, unabhängig von ihrer Zugehörigkeit zu einer Religionsgemeinschaft.

Informationen über den Religionsunterricht finden sie unter [www.reliounsunterricht.lu](http://www.reliounsunterricht.lu).

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

Les enseignantes des cours de l'enseignement religieux, **Tosca FRIEDERES-BERG** et **Nicole WILGÉ-PLETSCHETTE**, sont désignées par l'archevêché. L'inspection des heures de l'enseignement religieux est à charge de:

#### Mme Christiane GALES-MOES

18, rue de la Moselle, L-5447 Schwebbsingen

Tel:23 66 45 87, E-Mail : [christiane.gales@education.lu](mailto:christiane.gales@education.lu)

Tous les enfants peuvent participer au cours de l'enseignement religieux, indépendant de leur confession. Vous trouvez des informations concernant le cours de l'enseignement religieux sur le site

[www.reliounsunterricht.lu](http://www.reliounsunterricht.lu).

### MORAL- UND SOZIALUNTERRICHT

Das Fach hat als Ziel, Kindern zu helfen, eine Vorstellung zu entwickeln, wie die Welt, in der sie leben möchten, aussehen soll.

Der Unterricht orientiert sich an den Menschenrechten und Grundwerten des freiheitlich demokratischen Rechtsstaates. Es wird weltanschaulich und religiös neutral unterrichtet.

Eine Haltung der Offenheit und Nachdenklichkeit wird gefördert, Vorurteile werden hinterfragt durch das Entdecken von Gemeinsamkeiten und Unterschieden im Denken, Glauben und Handeln.

Das Fach wird vom Klassenlehrer/In oder einem anderen Grundschullehrer/In unterrichtet.

#### Die Lehrer des Moral-und Sozialunterrichts des Schuljahres 2013-2014

Zyklus 2.1 : Christine Kieffer

Zyklus 2.2 : Mike Wewer

Zyklus 3.1: Mady Mannon-Roef

Zyklus 3.2: Mady Mannon-Roef

Zyklus 4.1: Sandra Thinnes

Zyklus 4.2: Sandra Thinnes

### EDUCATION MORALE ET SOCIALE

L'éducation morale et sociale a comme objectif la formation au jugement et discernement. Les enfants sont encouragés à développer une image du monde dans lequel ils aimeraient vivre. Le cours est basé sur les droits de l'homme et les principes démocratiques de l'Etat de droit. Il n'impose aucun univers particulier de croyances ou d'idéologies.

Les élèves examinent des valeurs et normes pour découvrir des similitudes ainsi que des différences dans les multiples expressions de la pensée de la foi et de l'action. Ainsi ils acquièrent une aptitude au dialogue et au jugement éthique pour p.ex. mettre en question des clichés.

Les cours d'éducation morale et sociale sont enseignés soit par le titulaire de classe, soit par un autre enseignant du fondamental.

#### Les enseignants des cours d'éducation morale et sociale de l'année scolaire 2013-2014

Cycle 2.1 : Christine Kieffer

Cycle 2.2 : Mike Wewer

Cycle 3.1: Mady Mannon-Roef

Cycle 3.2: Mady Mannon-Roef

Cycle 4.1: Sandra Thinnes

Cycle 4.2: Sandra Thinnes

# BUSTRANSPORT

CYCLE 1-4

## ALLER – MATIN

### BUS 1 MULLERTHAL - WALDBILLIG *Bollig*

7.45 h Mullerthal  
7.50 h Waldbillig *Primärschoul*  
7.53 h Waldbillig *Spillschoul*

### BUS 2 SAVELBORN - WALDBILLIG

7.35 h Freckeisen 1  
7.40 h Freckeisen 2  
7.45 h Scheedhaff  
7.50 h Savelborn  
7.55 h Waldbillig *Primärschoul*  
8.00 h Waldbillig *Spillschoul*

### BUS 3 HALLER - WALDBILLIG

7.45 h Haller  
7.50 h Waldbillig *Primärschoul*  
8.05 h Waldbillig *Spillschoul*

## RETOUR – MATIN

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
12.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
12.15 h Mullerthal

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
12.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
12.15 h Freckeisen 1  
12.20 h Scheedhaff  
12.25 h Savelborn  
12.30 h Freckeisen 2

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
12.15 h Waldbillig *Primärschoul*  
12.20 h Haller

# TRANSPORT SCOLAIRE

CYCLE 1-4

### BUS 4 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Primärschoul*

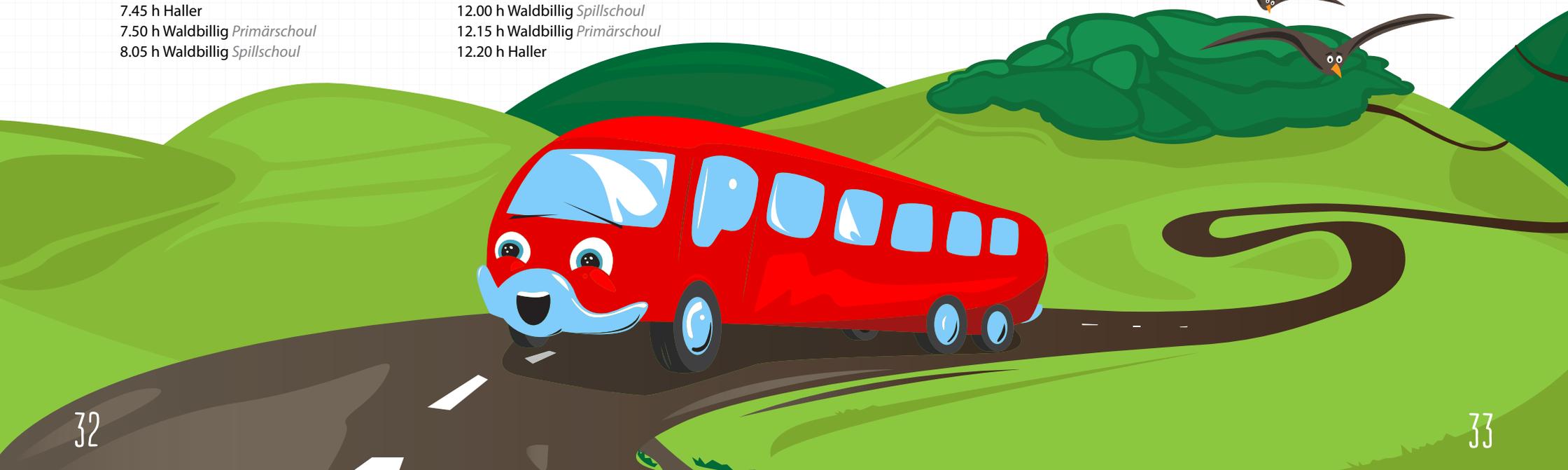
7.45 h Christnach 1  
7.48 h Christnach 2  
7.52 h Christnach 3  
7.55 h Waldbillig *Primärschoul*

12.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
12.13 h Christnach 1  
12.16 h Christnach 2  
12.20 h Christnach 3

### BUS 5 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Spillschoul*

7.55 h Christnach 1  
7.58 h Christnach 2  
8.02 h Christnach 3  
8.05 h Waldbillig *Spillschoul*

12.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
12.03 h Christnach 1  
12.06 h Christnach 2  
12.10 h Christnach 3



## ALLER — APRÈS-MIDI

### BUS 1 MULLERTHAL - WALDBILLIG *Bollig*

13.45 h Mullerthal  
13.50 h Waldbillig *Primärschoul*  
13.53 h Waldbillig *Spillschoul*

### BUS 2 SAVELBORN - WALDBILIG

13.35 h Freckeisen 1  
13.40 h Freckeisen 2  
13.45 h Scheedhaff  
13.50 h Savelborn  
13.55 h Waldbillig *Primärschoul*  
14.00 h Waldbillig *Spillschoul*

### BUS 3 HALLER - WALDBILLIG

13.45 h Haller  
13.50 h Waldbillig *Primärschoul*  
14.05 h Waldbillig *Spillschoul*

### BUS 4 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Primärschoul*

13.45 h Christnach 1  
13.48 h Christnach 2  
13.52 h Christnach 3  
13.55 h Waldbillig *Primärschoul*

### BUS 5 CHRISTNACH - WALDBILLIG *Spillschoul*

13.55 h Christnach 1  
13.58 h Christnach 2  
14.02 h Christnach 3  
14.05 h Waldbillig *Spillschoul*

## RETOUR — APRÈS-MIDI

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
16.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
16.15 h Mullerthal

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
16.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
16.15 h Freckeisen 1  
16.20 h Scheedhaff  
16.25 h Savelborn  
16.30 h Freckeisen 2

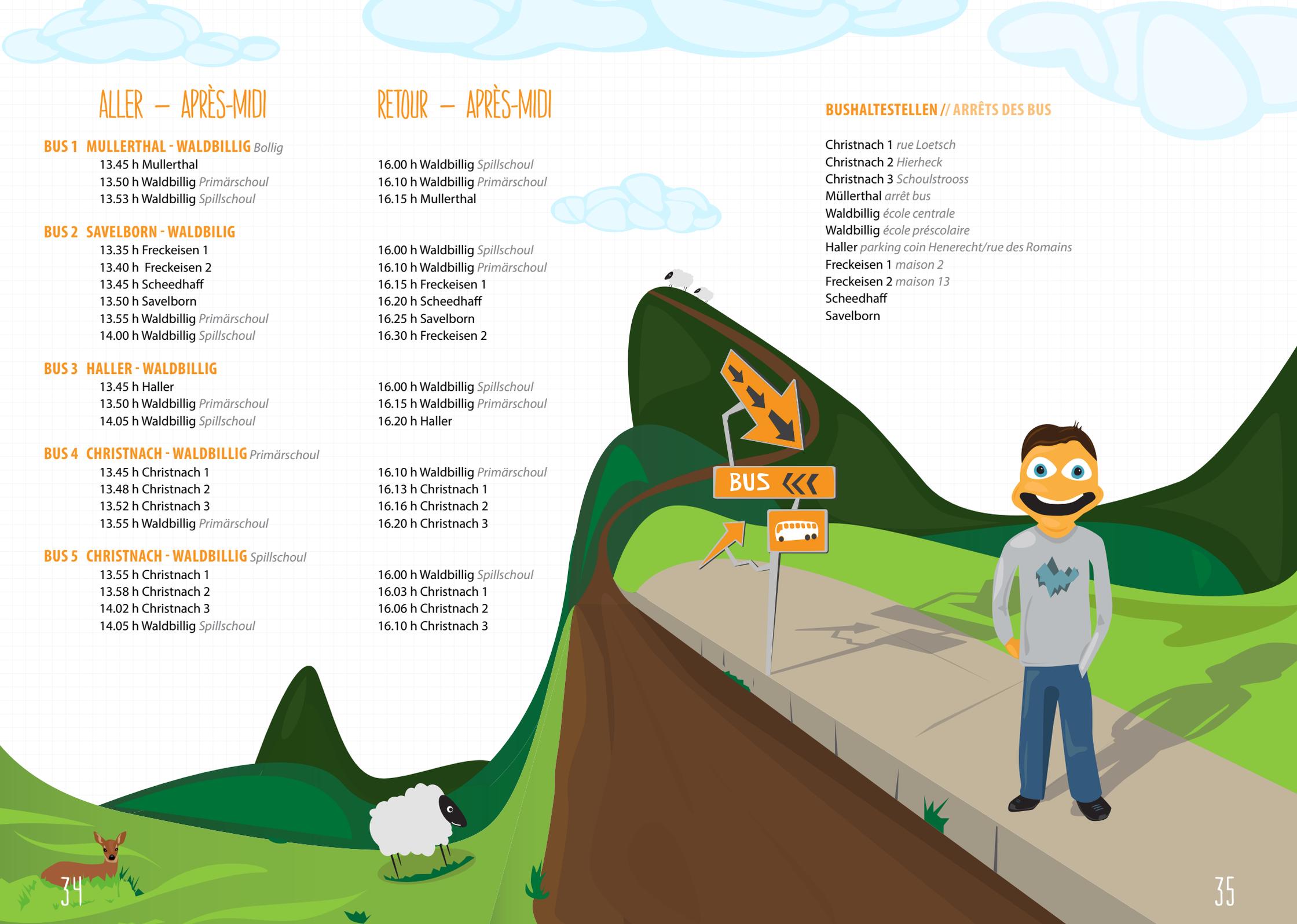
16.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
16.15 h Waldbillig *Primärschoul*  
16.20 h Haller

16.10 h Waldbillig *Primärschoul*  
16.13 h Christnach 1  
16.16 h Christnach 2  
16.20 h Christnach 3

16.00 h Waldbillig *Spillschoul*  
16.03 h Christnach 1  
16.06 h Christnach 2  
16.10 h Christnach 3

## BUSHALTESTELLEN // ARRÊTS DES BUS

Christnach 1 *rue Loetsch*  
Christnach 2 *Hierheck*  
Christnach 3 *Schoulstrooss*  
Müllerthal *arrêt bus*  
Waldbillig *école centrale*  
Waldbillig *école préscolaire*  
Haller *parking coin Henerecht/rue des Romains*  
Freckeisen 1 *maison 2*  
Freckeisen 2 *maison 13*  
Scheedhaff  
Savelborn





# PARKING

HALTEVERBOT AUF GEHWEG  
ARRET INTERDIT SUR TROTTOIR

ABSOLUTES HALTEVERBOT  
ARRET INTERDIT

ELTERNPARKPLATZ  
MAISON RELAIS  
PARKING PARENTS  
MAISON RELAIS

ELTERNPARKPLATZ  
PRIMAIRE

PARKING PARENTS  
PRIMAIRE

AUS SICHERHEITSGRÜNDEN BITTEN WIR SIE, IHR AUTO NUR AN DEN HIERFÜR VORGESEHENEN STELLEN ZU PARKEN. VON DIESEN PLÄTZEN GIBT ES EINEN DIREKTEN ZUGANG ZUM SCHULHOF.

PAR MESURES DE SÉCURITÉ, NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR STATIONNER VOTRE VOITURE AVANT ET APRÈS LES COURS AUX ENDROITS PRÉVUS À CET EFFET. PAR LÀ, LES ENFANTS ONT UN ACCÈS DIRECT À LA COUR DE RÉCRÉATION.

## FERIEN UND SCHULFREIE TAGE VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

Allerheiligen // Vacances de la Toussaint  
 Nikolaustag // Saint-Nicolas  
 Weihnachtsferien // Vacances de Noël  
 Fastnachtsferien // Vacances de Carnaval  
 Osterferien // Vacances de Pâques  
 Kommunion // Communion  
 Tag der Arbeit // Fête du Travail  
 Pilgertag // Jour de Pèlerinage  
 Christi-Himmelfahrt // Ascension  
 Pfingstferien // Vacances de Pentecôte  
 Nationalfeiertag // Fête nationale  
 Sommerferien // Vacances d'été

26.10.2013 – 03.11.2013  
 06.12.2013 (Freitag // vendredi)  
 21.12.2013 – 05.01.2014  
 15.02.2014 – 23.02.2014  
 05.04.2014 – 21.04.2014 (Montag // lundi)  
 27.04.2014 (Sonntag // dimanche)  
 01.05.2014 (Donnerstag // jeudi)  
 13.05.2014 (Dienstag // mardi)  
 29.05.2014 (Donnerstag // jeudi)  
 07.06.2014 – 15.06.2014  
 23.06.2014 (Montag // lundi)  
 16.07.2014 – 14.09.2014

## TURNEN UND SCHWIMMEN EDUCATION PHYSIQUE ET NATATION

**Cycle 1 :**  
 keine feste Stundenzahl  
 pas de nombre fixe d'heures hebdomadaires

**Cycle 2 + 3 :**  
 3 Wochenstunden Sportunterricht (Schwimmen, Sport, körperliche Ausdrucksfähigkeit, ...)  
 - diese müssen nicht notwendigerweise immer in der Turnhalle stattfinden  
 3 leçons hebdomadaires d'éducation physique (Natation, sport, expression corporelle, ...)  
 - ces leçons ne doivent pas nécessairement avoir lieu dans le hall sportif

**Cycle 4 :**  
 2 Wochenstunden Sportunterricht (Schwimmen, Sport, körperliche Ausdrucksfähigkeit, ...)  
 - diese müssen nicht notwendigerweise immer in der Turnhalle stattfinden  
 2 leçons hebdomadaires d'éducation physique (Natation, sport, expression corporelle, ...)  
 - ces leçons ne doivent pas nécessairement avoir lieu dans le hall sportif

## SCHWIMMPLAN FRÉQUENCE PISCINE

Cycle 1 : Wassergewöhnung // accoutumance à l'eau  
 Cycle 2-4 : Schwimmen // natation

### 1. TRIMESTER      2. TRIMESTER      3. TRIMESTER

Woche A + B C4.1	Woche A + B C3.1 C3.2	Woche A + B 4.2a 4.2b
---------------------	-----------------------------	-----------------------------

### 1. SEMESTER      2. SEMESTER

Woche A C2.1 C2.2	Woche B C2.1 C2.2 C1c	Woche A C1a	Woche B C1b
-------------------------	--------------------------------	----------------	----------------

# TURNPLAN // HORAIRE

## ÉD. PHYSIQUE



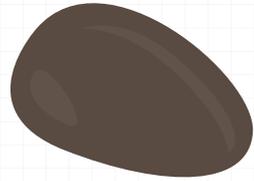
1. TRIMESTER	Montags	Dienstags	Mittwochs	Donnerstags	Freitags
8.00 - 8.55			C 3.1	C 1 Précoce	
8.55 - 9.45			C 3.1	C 1 Précoce	
9.45 - 10.05	C 3.1				
10.20 - 11.15	C 3.2				C 3.2
11.15 - 12.05					C 3.2
14.00 - 14.55	C 1		C 1		C 4.2 a+b
15.05-16.00			C 2.2		C 4.2 a+b

2. TRIMESTER	Montags	Dienstags	Mittwochs	Donnerstags	Freitags
8.00 - 8.55				C 1 Précoce	C 4.1 / C 2.1*
8.55 - 9.45				C 1 Précoce	C 4.1
9.45 - 10.05					
10.20 - 11.15					
11.15 - 12.05	C 3.2		C 2.1*		C 2.2*
14.00 - 14.55	C 1		C 1		C 4.2 a+b
15.05-16.00	C 2.2* / C 2.1*		C 2.2		C 4.2 a+b

3. TRIMESTER	Montags	Dienstags	Mittwochs	Donnerstags	Freitags
8.00 - 8.55			C 3.1	C 1 Précoce	C 4.1 / C 2.1
8.55 - 9.45			C 3.1	C 1 Précoce	C 4.1
9.45 - 10.05					C 3.2
10.20 - 11.15	C 3.1				C 3.2 / C 2.2
11.15 - 12.05	C 3.2		C 2.1		
14.00 - 14.55	C 1		C 1		
15.05-16.00	C 2.2 / C 2.1		C 2.2		

\* nach Karneval / après carneval

# VERSCHIEDENES DIVERS



## KRANKHEIT UND FREISTELLUNG VOM UNTERRICHT MALADIE ET DISPENSES

### ABWESENHEIT VOM UNTERRICHT

Jedes Fehlen eines Schülers beim Unterricht muss noch am gleichen Tag zu Schulbeginn dem betreffenden Lehrpersonal gemeldet werden. Ab dem 4.Tag des Fernbleibens vom Unterricht muss ein schriftliches Attest vom behandelnden Arzt vorgelegt werden.

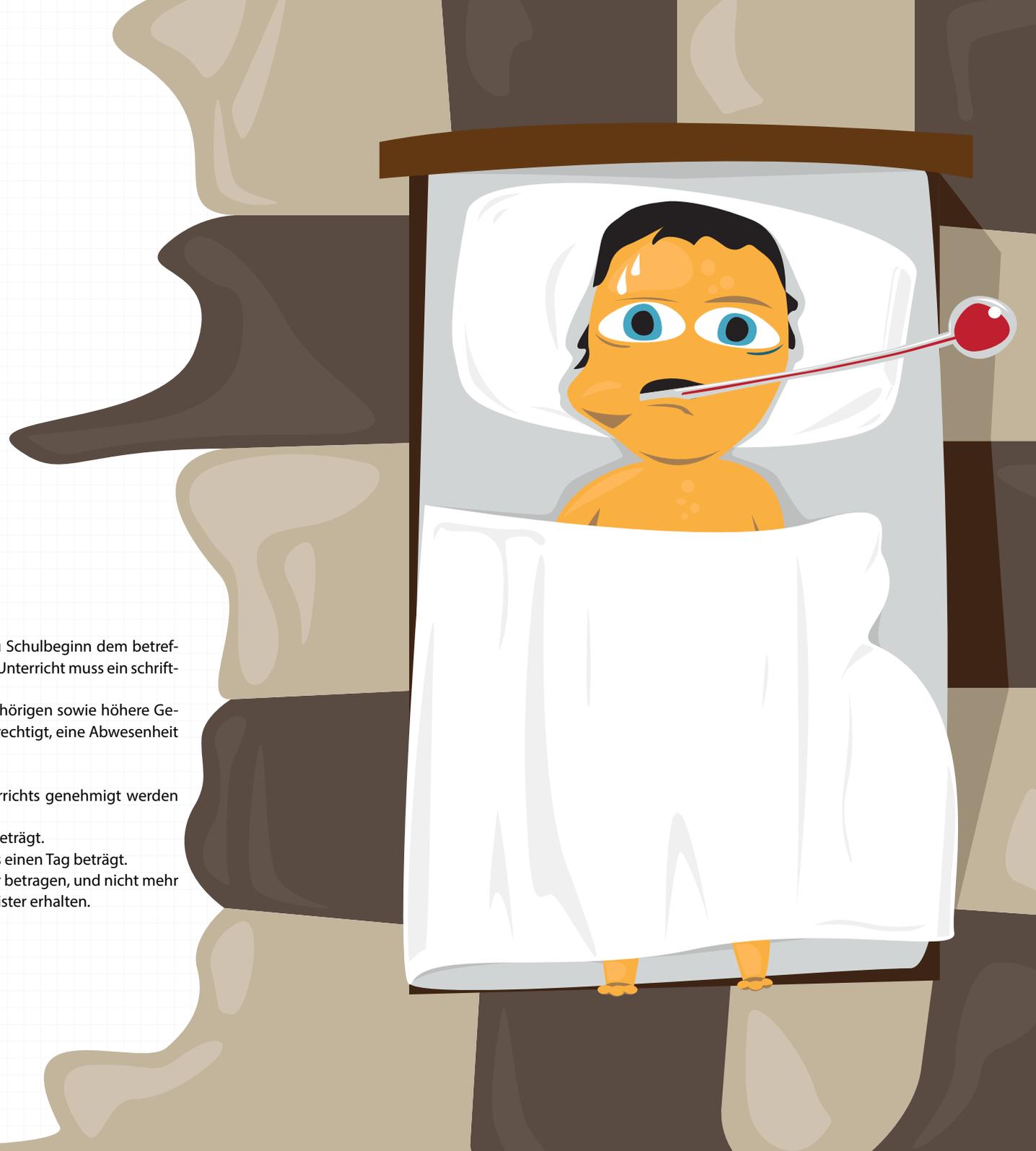
Lediglich die Krankheit des Kindes, der Sterbefall eines nahen Familienangehörigen sowie höhere Gewalt stellen legitime Abwesenheitsgründe dar. Das Lehrpersonal ist nicht berechtigt, eine Abwesenheit aufgrund einer Verlängerung der Ferien zu entschuldigen.

Mit einer begründeten Anfrage der Eltern kann eine Freistellung des Unterrichts genehmigt werden vom:

- 1) Klassenlehrer, wenn die Abwesenheit nicht mehr als einen Tag beträgt.
- 2) Präsidenten des Schulkomitees, wenn die Abwesenheit mehr als einen Tag beträgt.

Die Freistellungen vom Unterricht dürfen nicht mehr als 15 Tage im Schuljahr betragen, und nicht mehr als 5 aufeinanderfolgende Tage, außer man hat eine Genehmigung vom Minister erhalten.

(Artikel 16. und 17. des Schulgesetzes)



## ABSENCES EN CLASSE

Chaque absence doit être notifiée par la personne responsable, si possible le jour même avant le début des cours, au personnel enseignant concerné. Un certificat médical est requis à partir du 4e jour d'absence.

Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure. Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation des vacances.

Les dispenses sont accordées:

- 1) Par le titulaire, pour une durée ne dépassant pas une journée.
- 2) Par le président du comité, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours consécutifs par année scolaire.

(Loi scolaire art.16. et 17.)



## MODÈLE D' EXCUSE ABSENCE

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon fils- ma fille \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus pour cause de \_\_\_\_\_

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Waldbillig, le \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_



## MODÈLE D' EXCUSE DISPENSE

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

vous prie de bien vouloir dispenser mon fils-ma fille \_\_\_\_\_ des cours

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus parce que \_\_\_\_\_

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Waldbillig, le \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_



# SCHULBIBLIOTHEK BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

## "BICHERECK"

D'Kanner aus der Michel Rodange Schoul Waldbëlleg kënnen säit 3 Joer vun der Bibliothék Bichereck profitieren. Zesumme mat hirem Enseignant stöberem si regelméisseg an enger grousser Auswiel vu Bicher, Zäitschrëften an Hörspiller. De Moment befannen sech +- 4000 Exemplaren an de Regaler. Mee och vun doheem aus kann ee kucke wat sech an der Bibliothék befënnt. Dofir brauch ee just op den Internetsite [www.schoul-waldbelleg.lu](http://www.schoul-waldbelleg.lu) ze goen.

Am Kader vun der Bibliothék ginn all Joer Aktivitéiten organiséiert. 2012/2013 war et e flotte Liesralley zum Thema Ägypten.

Fir dat gutt Fonctionnement vum Bichereck suergen am Moment d'Mady Mannon an d'Isabelle Schmitz.

Depuis 3 ans, les enfants de l'école fondamentale Michel Rodange peuvent profiter de la bibliothèque scolaire „Bichereck“ pour emprunter des livres. De façon régulière, ils visitent la bibliothèque et peuvent y choisir entre +- 4000 exemplaires de livres, écoutes et journaux. Notre site internet [www.schoul-waldbelleg.lu](http://www.schoul-waldbelleg.lu) permet de fouiller et de faire son choix déjà à la maison.

Chaque année, les responsables de la bibliothèque organisent des activités de lecture comme par exemple le rallye de lecture avec comme sujet l'Égypte ancienne en 2012/2013.

Le bon fonctionnement de la bibliothèque sera assuré par Mady Mannon et Isabelle Schmitz en 2013/2014.

# SCHÜLERPARLAMENT PARLEMENT POUR ÉLÈVES

## WAT ASS DAT ?

An eiser Schoul fonctionnéiert e Schülerparlament mam Numm „Eis Meenung“.

D'Schülerparlament huet als Zil, d'Collaboratioun tëschent de Schüler vun alle Cyclen ze fuerderen, sou wéi den PRS (plan de réussite scolaire) et virgesäit, an hinnen e Matsproocherecht ze ginn.

D'Schülerparlament kann also seng Meenung zu Proposen vum Léierpersonal ofginn oder eegen Virschléi maachen an bei der Ëmsetzung matbestëmmen. Virun allem sinn Aktivitéiten fir d'Schoulgemeinschaft viséiert (z.B. Schouffest oder Pausechampionnat,...). D'Kanner bestëmmen net den allgemenge Léierplang mat.

Et soll och net eng politesch Erziehung sinn, déi an déi eng oder aner Richtung geet.

D'Kanner sollen motivéiert sinn fir:

- **Eegeninitiativ ze huelen**
- **Responsabilitéit ze iwwerhuelen**
- **autonom an engem Grupp ze schaffen**
- **Decisiounen ze huelen**
- **mat Erwuessenen ze diskutéieren.**

## OFLAF VUM SCHÜLERPARLAMENT

All Klass vum Cycle 2-4 wíelt 2 Verrieder. Den Cycle 1 schéckt Beobachter. All d'Kanner kenne mat Geheimwälen gewíelt ginn. Déi Kanner mat de meeschte Stëmmen si gewíelt. Wellen si hiert Mandat net unhuelen, rutscht den 3. Gewíelten no asw.

Ënnert de Verrieder vum Cycle 3.2 a vum Cycle 4 gëtt e Präsident an e Sekretär gewíelt. De Präsident leet d'Sitzungen, de Sekretär schreift e Rapport, deen an de Klasse virgelies gëtt.

D'Mandat dauert bis zum Enn vum Schouljoer. D'Verieder gesinn sech 1 Mol de Mount während de Schoulstonnen a gi begleet vun e puer Enseignant. Si mussen d'Matière, déi si verpassen noschaffen. D'Titularen organiséieren sech awer esou, datt si keng wichteg Matière verpassen.

**Wann Dir gäre weider Informatiounen hätt, kontaktéiert:**

**Sandra THINNES**

**GSM : 621 659 419**

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le « parlement » a pour objectif principal de favoriser la collaboration des enfants de tous les cycles, comme le prévoit le PRS (plan de réussite scolaire), et de donner aux enfants un droit de regard.

Par conséquent, le parlement pour élèves aura la possibilité de donner son avis sur des propositions faites par les enseignants, d'émettre lui-même des propositions ainsi que de présenter les solutions. Ainsi les enfants discuteront principalement des planifications pour la communauté scolaire (tel que par exemple une fête scolaire, un championnat de sport pendant les récréations,...). Il est évident qu'ils ne discuteront pas des objectifs définis par le ministère et le plan d'études.

Ceci ne constitue en aucun cas une éducation politique allant dans une direction quelconque. Il s'agit plutôt de motiver les enfants à :

- **prendre des initiatives**
- **développer leur sens de la responsabilité**
- **travailler de façon autonome dans un groupe**
- **prendre des décisions**
- **chercher le dialogue avec les adultes.**

## LE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT POUR ENFANTS

Chaque classe du cycle 2 à 4 votera deux représentants dans le parlement. Les enfants du cycle 1 seront représentés par des observateurs. Tous les élèves sont candidats/éligibles. La classe procédera au vote par scrutin secret. Les deux élèves qui auront le plus de voix seront nommés. Cependant ils ont le droit de refuser leur mandat et seront remplacés le cas échéant par le 3<sup>ème</sup> élu et ainsi de suite.

Tous les représentants du cycle 1 à 4 choisiront parmi les représentants du Cycle 3.2 et Cycle 4 un président et un secrétaire du parlement. Le président aura pour mission de présider le parlement. Le secrétaire devra dresser le rapport qui sera lu dans toutes les classes.

Le mandat des représentants expirera à la fin de l'année scolaire. Les représentants se réuniront 1 fois par mois pendant les heures de classe, sous la responsabilité de plusieurs enseignant(e)s. Ils s'engagent à rattraper les matières de cette leçon. Les enseignants veilleront à organiser les cours de façon à ce que les enfants ne rateront pas trop de matière.

**Si vous désirez recevoir de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à**  
**Sandra THINNES**  
**GSM : 621 659 419**



## WAT ASS D'MAISON RELAIS?

D'Maison Relais vu Waldbëlleg huet fir Kanner tëschend 18 Méint an 12 Joer während 50 Wochen am Joer séng Diiren op. Mir sin vun moies 7 bis owes 18.30 Auer op.

Wat bidden mir den Schoulkanner?

Während der Schoulzäit bidden mir den Schoulkanner zum Beispill d'Kantin vun 12.00 – 14.00 Auer, Hausaufgabenbetreuung während 1,5 Stonnen / Dag, geleet Aktivitéiten (Bastelen, Molen, Spillen, a.s.w.) an Fräispill un. Während de Schoulvakanz bidden mir een Thema pro Woch mat verschiddeenen Aktivitéiten an Sortien un, zu denen d'Kanner je no Wonsch a fräien Plazen kënnen ugemellt gin.

D'Lasep ass erëm do

Ab dem 14. Oktober 2013 organiséieren mir neierdénge erëm d'Lasep an der frësch renovéierter Sportshal oder dobaussen. All Kand aus der Gemeng Waldbëlleg kann s'ech an der Lasep aschreiwien an d'Kotisation kascht nëmmen 20€ pro Kand an Schouljoer. D'Kanner kënnen mat hiiren Kollegen spilleresch nei Sportarten kennenléieren an heiansdo maachen mir och een Ausflug op verschiddeenen Turnieren organiséiert vun der Lasep Letzebuerg ([www.lasep.lu](http://www.lasep.lu)). Ech fréen mëch, dass ech selwer d'Lasep haalen darf, an hoffen, dass ech den Kanner méng Begeescherung fir de Sport vermëttelen kann.

D'Lasep gëdd zu folgenden Zäiten gehal:

All Méinden	➤	vun 16.00 – 17.00 Auer	➤	Cycle 2.1 – Cycle 3.1.
All Mëttwoch	➤	vun 16.00 – 17.00 Auer	➤	Cycle 3.2 – Cycle 4.2.

## WAT BIDDEN MIR DEN FIISSERCHER?

Mir bidden denen Klengen tëschend 18 Méint an 4 Joer eng Ganzdagesbetreuung, oder zu verenzelten Plagen un, bei der virun allem de Spaass an d'Wuelbefannen vum Kand am Virdergrond stinn. D'Kanner kommen bei eis spilleresch mat Gläichaltregen an och der letzebuergescher Sprooch a Kontakt.

Déi Kanner, déi schon an d'Précoce op Haaler gin, kënnen no Schoulschluss tëschend der Maison Relais an der Précoce gefouert gin. Mir gin sie op den Busarrêt virun der Maison Relais bréngen an sichen.

## WÉI ERRECHT EEN EIS?

Wann dir nach weider Froen zu der Maison Relais hutt, oder emol laanscht wëllt kucken kommen, zéckt nët eis ënnert der Nummer 878846-54 oder per Email: [maisonrelais.waldbillig@ecole.lu](mailto:maisonrelais.waldbillig@ecole.lu) ze kontaktéieren. Mir fréen eis op Äeren Besuch.

Joëlle LEUCHTER *Chargée de direction*

## LA MAISON RELAIS, C'EST QUOI?

La Maison Relais de Waldbillig est ouverte pendant 50 semaines par ans. Les enfants âgés entre 18 mois et 12 ans peuvent fréquenter la Maison Relais entre 7.00 heures du matin et 18.30 heures du soir.

## CE QUE NOUS PROPOSONS AUX ENFANTS SCOLARISÉS?

Pendant la période scolaire nous offrons aux enfants scolarisés une cantine scolaire entre 12.00 heures et 14.00 heures et une surveillance des devoirs à domicile de 1,5 heures / jour. En outre, nous offrons des activités organisées (bricolage, peinture, jeux, etc.) et du jeu libre. Pendant les vacances scolaires, nous proposons un thème par semaine et une activité par jour pour laquelle les enfants peuvent s'inscrire selon leur choix et les places disponibles.

## LA LASEP EST DE RETOUR

A partir du 14 octobre 2013, la Maison Relais organisera de nouveau la Lasep. Chaque enfant pourra s'inscrire et la cotisation annuelle ne coûte que 20€ par enfant et par année scolaire. Par des jeux, les enfants peuvent apprendre de nouveaux sports et parfois nous organiserons des excursions à des tournois organisés par la Lasep Letzebuerg ([www.lasep.lu](http://www.lasep.lu)). Je suis ravie de pouvoir organiser la Lasep moi-même et j'espère pouvoir transmettre ma passion pour le sport aux enfants.

Voici les horaires de la Lasep:

Tous les lundis	➤	de 16.00 – 17.00 heures	➤	cycle 2.1 – cycle 3.1.
Tous les mercredis	➤	de 16.00 – 17.00 heures	➤	cycle 3.2 – cycle 4.2.

## CE QUE NOUS PROPOSONS AUX FIISSERCHER?

Les enfants entre 18 mois et 4 ans peuvent fréquenter la Maison Relais pendant des journées entières ou par plage. Le bien-être de l'enfant et la joie de venir chez nous, nous paraît un critère primaire. Tout en jouant, l'enfant rencontre des enfants de son âge et sera confronté avec la langue luxembourgeoise. Les enfants qui fréquentent déjà l'éducation précoce, peuvent rejoindre la Maison Relais après les sorties de classe. Un bus scolaire les dépose à l'arrêt de bus devant la Maison Relais où une éducatrice les accueille.

## COMMENT NOUS JOINDRE?

En cas de questions supplémentaires, ou si vous voulez visiter notre site, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone 878846-54 ou par e-mail : [maisonrelais.waldbillig@ecole.lu](mailto:maisonrelais.waldbillig@ecole.lu).

Joëlle LEUCHTER *Chargée de direction*



Carlo GRATIAS



Christine LOUTSCH



Claudia TRAVASCIO



Kim FANDEL



Lula SAVIC



Manuela DE JESUS



Denise ARNOLDY



Esmeralda GASPAR



Joëlle LEUCHTER



Martine DENTER



Nadja DIDIER



Olga GOEDERT



Josiane NEUBERG



KARIN BRUNNER



Karin KRANTZ



Sandra HOFFMANN



Ulli THILL



Wanda BOL

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

## RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE DE LA MAISON RELAIS DE WALDBILLIG

La Maison Relais de Waldbillig, fondée en septembre 2007, est gérée par « D'Fiissercher a.s.b.l. ». Elle est conventionnée et subventionnée par l'Etat et par la Commune de Waldbillig.

Afin d'assurer un déroulement agréable du séjour pour chaque enfant dans notre Maison Relais, il nous paraît important de présenter plus en détail le fonctionnement et les règles de notre institution.

La Maison Relais prend l'enfant en charge pour permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en garantissant aux enfants un encadrement éducatif adéquat ainsi qu'une infrastructure adaptée à leurs besoins. La Maison Relais est avant tout une institution qui veut, de façon complémentaire, aider et soutenir l'éducation familiale.

Il est évident que, pour arriver à ce but et afin d'assurer le bien-être des enfants, une étroite collaboration entre le personnel de la Maison Relais, les parents/tuteurs ainsi que les enseignants de l'école fondamentale, est indispensable.

La Maison Relais offre aux jeunes enfants des jeux éducatifs visant leur développement cognitif et leur psychomotricité ainsi que des activités en groupe et des sorties pédagogiques leur permettant d'apprendre la convivialité et l'autonomie ainsi que la langue luxembourgeoise.

La Maison Relais offre aux enfants scolarisés des activités éducatives en rapport avec leur âge et leurs intérêts et un cadre leur permettant de réaliser leurs devoirs à domicile. Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais offre aux enfants scolarisés des activités éducatives et récréatives sous forme d'ateliers ou de sorties.

Le règlement ci-joint a été établi par la chargée de direction et le comité « D'Fiissercher » a.s.b.l. et approuvé par le Conseil échevinal de la Commune de Waldbillig. Il peut à tout moment être révisé et complété selon le besoin.

En cas de questions supplémentaires, les parents/tuteurs sont priés de contacter la chargée de direction de la Maison Relais (Joëlle Leuchter, Tél. : 87 88 46-54).

## 1.ADMISSION

### 1.1. CRITÈRES D'ADMISSION

Sont admis à la Maison Relais de la Commune de Waldbillig tous les enfants âgés de 18 mois à 12 ans, titulaires d'une carte Chèque-Service Accueil valable. La carte Chèque-Service Accueil peut être demandée au secrétariat communal. Elle doit être renouvelée chaque année.

Au cas où la demande dépasse le nombre de places disponibles, la priorité sera donnée :

- Aux familles monoparentales
- Aux familles dont les deux parents/tuteurs travaillent
- Aux résidents de la Commune de Waldbillig

### 1.2. MODALITÉS D'ADMISSION

La demande d'inscription et le contrat d'accueil se font auprès de la chargée de direction de la Maison Relais.

La demande d'inscription pour la Maison Relais de Waldbillig ne donne pas obligatoirement droit à l'inscription. L'inscription effective ne peut être accordée aux enfants qu'en fonction des places disponibles dans la Maison Relais.

En cas d'admission, tout enfant doit obligatoirement fournir :

- Une copie récente du contrat Chèque-Service Accueil fourni par le secrétariat communal
- La fiche de renseignements de l'enfant fournie par la Maison Relais
- Une copie récente de la carte de vaccination de l'enfant
- Une copie de la carte d'identité des parents/tuteurs

Les demandes incomplètes restent en suspens jusqu'au moment où le dossier est complet.

### 1.3. DÉLAIS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un enfant est valable à partir de la date mentionnée sur le contrat d'accueil qui est conclu pour une durée indéterminée.

Les enfants sont inscrits par plages horaires fixes et la présence hebdomadaire de l'enfant ne peut pas dépasser 50 heures. Peuvent être inscrits exceptionnellement par plages horaires mobiles, les enfants dont les parents travaillent irrégulièrement. Dans ce cas, le plan d'inscription doit être remis au personnel de la Maison Relais au plus tard pour le 20 du mois précédant, faute de quoi l'enfant n'est pas inscrit à la Maison Relais pour le mois suivant. Toute inscription à la Maison Relais est définitive.

L'inscription pour la période des vacances scolaires se fait par fiche d'inscription fournie par la Maison Relais et jusqu'à une semaine avant les vacances en question. L'inscription pour les vacances scolaires seules est possible en tenant compte des mêmes conditions d'admission que pour une inscription durant la période scolaire.

## 1.4. CHANGEMENT D'INSCRIPTION

Pour le cas où les parents/tuteurs veulent procéder à un changement à long terme de leur inscription, ils doivent contacter la chargée de direction de la Maison Relais pour faire un avenant au contrat. L'inscription modifiée prendra effet à partir du premier du mois suivant.

En cas de changement de situation de travail (chômage) les parents/tuteurs sont dans l'obligation d'informer la chargée de direction de la Maison Relais dans les meilleurs délais. L'inscription de l'enfant reste valable pendant 3 mois, pour permettre aux parents à rechercher un nouvel emploi.

## 1.5. PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation des enfants entre 18 mois et 4 ans varie selon les besoins individuels de chaque enfant. Lors des 1ères visites de l'enfant, les parents/tuteurs s'engagent à rester disponibles afin de pouvoir venir chercher leur enfant à tout moment. Les quatre 1ères visites ne peuvent pas dépasser 4 heures de présence consécutives. Les heures de présence seront augmentées progressivement et sur avis préalable du personnel de la Maison Relais. Les parents/tuteurs ne peuvent en aucun cas imposer au personnel de la Maison Relais l'augmentation des heures de présence.

## 2. HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les parents/tuteurs sont tenus de respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la Maison Relais, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 pour les enfants non-scolarisés et de 7h00 à 18h30 en dehors des heures de classe pour les enfants scolarisés.

Les différentes plages d'horaire sont les suivantes :

### 18 mois – 4 ans (Groupe Fiissercher) / période scolaire & vacances scolaires

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 2	Accueil 2	Lundi - vendredi	8h00 – 9h00
Plage 3	Matin	Lundi - vendredi	9h00 – 12h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Lundi - vendredi	14h00 – 17h00
Plage 6	Fin de journée 1	Lundi - vendredi	17h00 – 18h00
Plage 7	Fin de journée 2	Lundi - vendredi	18h00 – 18h30

### 4 ans – 12 ans (Groupe Scolaires) / période scolaire

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Mardi & jeudi	14h00 – 17h00
Plage 5.2.	Après-midi	Lundi, Mercredi & Vendredi	16h00 – 17h00
Plage 6	Fin de journée 1	Lundi - vendredi	17h00 – 18h00
Plage 7	Fin de journée 2	Lundi - vendredi	18h00 – 18h30

### 4 ans – 12 ans (Groupe Scolaires) / vacances scolaires

Plage 1	Accueil 1	Lundi - vendredi	7h00 – 8h00
Plage 2	Accueil 2	Lundi - vendredi	8h00 – 9h00
Plage 3	Matin	Lundi - vendredi	9h00 – 12h00
Plage 4	Cantine	Lundi - vendredi	12h00 – 14h00
Plage 5.1.	Après-midi	Lundi - vendredi	14h00 – 17h00
Plage 6	Fin de journée 1	Lundi - vendredi	17h00 – 18h00
Plage 7	Fin de journée 2	Lundi - vendredi	18h00 – 18h30

## 2.1. OUVERTURES ET FERMETURES

Pour garantir le bon fonctionnement de notre Maison Relais, nous avons fixé des heures d'arrivée et de départ. Les seules heures d'arrivée autorisées se situent entre 7h00 et 9h00, entre 11h30 et 11h45 heures et entre 13h45 et 14h00. Les seules heures de départ autorisées se situent entre 11h30 et 12h00 heures, entre 13h30 et 14h00 et dès 17h00.

Pour les enfants non-scolarisés ainsi que les enfants scolarisés en vacances scolaires, l'inscription pour la plage horaire 1 de 7h00 à 9h00 n'est pas possible séparément. Cette plage horaire doit être combinée avec la plage horaire 2 de 9h00 à 12h00.

## 2.2. OUVERTURES ET DE FERMETURES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La Maison Relais de Waldbillig reste ouverte toute l'année en dehors des vacances de Noël et une semaine en été.

Les parents/tuteurs peuvent aussi inscrire leur enfant pour les jours où les classes chômeront, comme par exemple la fête de St. Nicolas (6 décembre) et le jour de pèlerinage.

## 3. ABSENCE, DÉPART OU MALADIE D'UN ENFANT

### 3.1. ABSENCE D'UN ENFANT

Afin de pouvoir organiser au mieux le déroulement de la journée, il est important que les parents/tuteurs informent par téléphone (691 86 09 15) ou par email (maisonrelais.waldbillig@ecole.lu) le personnel de la Maison Relais de l'absence de leur enfant et ceci avant 9h00 du matin. En cas d'absence, les parents ont la possibilité de laisser un message sur le répondeur de la Maison Relais. La Maison Relais n'accepte pas de communication par SMS.

Si l'enfant ne fréquente pas l'école pour cause de maladie, les parents sont tenus à en informer le personnel de la Maison Relais avant 9h00 du matin. Dans ce cas, la plage horaire ne sera pas facturée. En cas d'absences répétées ou non-notifiées conformément aux dispositions ci-dessus, l'enfant peut être exclu de la Maison Relais, temporairement ou définitivement, sur base d'une décision du comité de la d'Fiissercher a.s.b.l., sur avis de la chargée de direction.

Si l'enfant est absent pendant 2 mois consécutifs et sans indication d'un motif valable, la chargée de direction de la Maison Relais peut résilier le contrat d'accueil avec un préavis d'un mois et les parents en seront informés par lettre recommandée.

### 3.2. DÉPART ANTICIPÉ DE L'ENFANT

Un départ anticipé peut être demandé auprès des responsables de groupe pour des raisons familiales (visite chez le médecin entre autre), autres obligations de l'enfant ou pour les enfants qui sont inscrits dans des activités éducatives, culturelles ou sportives. Les parents/tuteurs sont tenus d'informer la Maison Relais de toute absence de leur enfant.

### 3.3. DÉPART DÉFINITIF DE L'ENFANT

Lorsque les parents/tuteurs ont l'intention de retirer leur enfant de la Maison Relais, ils peuvent résilier le contrat d'accueil par un préavis d'un mois qui doit parvenir à la Maison Relais par lettre recommandée. Le contrat d'accueil prend automatiquement fin à la fin du cycle 4.2. de l'école fondamentale.

### 3.4. MALADIE DE L'ENFANT

Pour le bien-être d'un enfant souffrant et pour limiter les risques de contagion pour les autres enfants, l'enfant malade n'a pas le droit de fréquenter la Maison Relais. Le personnel éducatif a le droit de refuser l'accueil d'un enfant malade. Au cas où les parents/tuteurs n'ont pas de solution de garde pour leur enfant malade, différentes organisations proposent des solutions de garde (par exemple Service « Krank Kanner Doheem », brochure disponible à la Maison Relais).

Si un enfant tombe malade pendant son séjour à la Maison Relais, le personnel de la Maison Relais informe les parents/tuteurs sur l'état de santé de leur enfant et demande de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais. Les parents/tuteurs sont obligés de venir chercher leur enfant si la température de l'enfant dépasse 38,5 °C.

Si un enfant doit prendre de l'antibiotique, il ne peut pas fréquenter la Maison Relais les trois premiers jours de la prise.

En cas d'une urgence médicale, le personnel de la Maison Relais, après avoir avisé les parents/tuteurs, prendra toutes les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation de l'enfant. Si les parents ne peuvent pas être avisés à l'avance, les parents/tuteurs se déclarent d'accord pour que le personnel de la Maison Relais puisse prendre les mesures décrites ci-avant.

Les parents/tuteurs sont obligés à communiquer à la chargée de direction de la Maison Relais tout changement de l'état de santé général de l'enfant, en vue d'actualiser le dossier de ce dernier. Le personnel de la Maison Relais ne peut pas être tenu responsable pour des mesures médicales d'urgence prises sur base d'informations incomplètes, erronées ou non-communicuées au préalable (p.ex. allergies, intolérances non-mentionnées lors de l'inscription).

### 3.5. ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Le personnel de la Maison Relais ne peut administrer des médicaments (même des médicaments homéopathiques) aux enfants, qu'avec une autorisation parentale. Les parents veilleront à apporter les médicaments et à y mettre le nom de l'enfant. La médication journalière sera notée, datée et signée par les parents/tuteurs (et éventuellement accompagnée par l'ordonnance médicale).

## 4. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET ÉTUDES SURVEILLÉES

### 4.1. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les sorties des groupes en dehors de la Maison Relais seront notifiées sur un panneau d'affichage devant la salle de groupe et accessible aux parents/tuteurs. Les enfants participent à toutes les activités organisées sous la responsabilité des agents éducatifs. Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais offre aux enfants des activités éducatives et récréatives sous forme d'ateliers ou de sorties.

Il est recommandé d'habiller l'enfant de façon adéquate (selon les conditions météorologiques) afin de lui permettre de participer à des activités extérieures et intérieures. La Maison Relais décline toute responsabilité en cas d'endommagement des vêtements de l'enfant.

Dans le groupe des enfants âgés entre 18 mois et 4 ans, chaque enfant a un casier à sa disposition pour le stockage de vêtements de rechange. Les parents s'engagent à vérifier régulièrement le contenu du casier et à remplacer les vêtements en cas de nécessité. Il est recommandé de marquer les vêtements du nom de l'enfant.

### 4.2. ETUDES SURVEILLÉES

Le temps consacré aux études surveillées dans notre Maison Relais est limité à une heure et demie par jour. Chaque enfant du cycle 2 au cycle 4 fait ses devoirs dans la salle polyvalente de la Maison Relais. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être finis à la maison.

Si l'enfant a reçu une punition à l'école, celle-ci pourra être écrite à la Maison Relais pendant la période des études surveillées, à condition que ses devoirs soient terminés.

La Maison Relais n'assure pas de cours d'appui ou de rattrapage. Dans tous les cas les parents/tuteurs continuent d'assurer l'entière responsabilité pour les devoirs à domicile à effectuer par leur enfant et sont donc priés de les vérifier quotidiennement et de signer le journal de classe.

## 5. PERSONNEL DE LA MAISON RELAIS DE WALDBILLIG

La Maison Relais de Waldbillig dispose de personnel éducatif diplômé et qualifié (éducateurs diplômés et aide-éducateurs) tel que prévu par la législation en vigueur.

Les membres du personnel de la Maison Relais sont liés au secret professionnel et tout renseignement est traité confidentiellement. Ils sont tenus de respecter le règlement d'ordre interne du personnel.

## 6. CANTINE SCOLAIRE

La restauration de la Maison Relais est assurée par une cuisinière diplômée.

### 6.1. ELABORATION DES MENUS

Les menus sont élaborés par notre cuisinière sur base des recommandations du Ministère de la Santé, afin de garantir une nutrition saine et équilibrée. La composition des menus est affichée sur notre panneau d'information et consultable sur le site internet [www.waldbillig.lu](http://www.waldbillig.lu), un mois à l'avance.

Un menu adapté peut être cuisiné pour un enfant souffrant d'une intolérance alimentaire ou d'une allergie. Les parents/tuteurs doivent fournir pour chaque rentrée scolaire un certificat médical, établi par le médecin traitant, qui confirme l'intolérance alimentaire ou l'allergie de l'enfant.

Dans le choix des aliments un accent tout particulier est mis sur l'achat de produits frais, de saison et locaux pour les fruits, les légumes et la viande.

Pour les enfants non-scolarisés ainsi que pendant les vacances scolaires, la Maison Relais assure aux enfants un petit-déjeuner et une collation pendant l'après-midi. La plage horaire de 12h00 à 14h00 comprend un repas, qui sera facturé séparément.

## 7. FACTURATION

Depuis mars 2009, le système des Chèques-Service Accueil a été instauré comme mode de facturation et de paiement. Le montant à payer sera donc relatif au revenu des parents et au rang (1er enfant, 2ème enfant, ...) de l'enfant. Le rôle de la chargée de direction et de l'agent administratif est de noter les heures de présence de l'enfant. La comptabilisation des heures de présence de l'enfant sera envoyée au SIGI qui établira la facture. La facture ainsi réalisée et envoyée par le SIGI est payable dans les dix jours après réception par virement ou ordre de domiciliation bancaire sur le compte suivant : CCPL IBAN LU10 1111 1733 7132 0000 / D'Fiissercher a.s.b.l., avec la mention: «Numéro de facture – nom & prénom de l'enfant - mois de...../20.....»

Les factures seront établies sur base des informations de l'inscription de l'enfant. Les heures pour lesquelles les parents/tuteurs ont fait une réservation ne seront pas facturées si l'enfant a été excusé 24 heures à l'avant, ou en cas de maladie (dans ce cas, point 3.1., valable).

Toute facture non réglée endéans 30 jours de son émission, entraîne automatiquement l'envoi d'un rappel. En cas de non-paiement du 3ème rappel, des poursuites judiciaires seront entamées, respectivement l'exclusion directe de l'enfant concerné peut être décidée par le comité de la d'Fiissercher a.s.b.l. sur avis de la chargée de direction de la Maison Relais. En ce qui concerne le détail de la facturation pendant les périodes scolaires et vacances scolaires, veuillez vous référer aux points 2.2., 3.1. et 3.3. de ce règlement interne.

Un décompte annuel sera fourni sur demande des parents/tuteurs.

## 8. ASSURANCES

### 8.1. ASSURANCE DE LA MAISON RELAIS

En cas d'accident et de blessures de l'enfant, une déclaration d'accident de l'association d'assurance accident est remplie par un responsable de la Maison Relais. Les frais de soins seront ultérieurement remboursés aux parents/tuteurs de l'enfant. Cette assurance couvre aussi les accidents survenus sur le chemin entre l'école et la Maison Relais.

### 8.2. ASSURANCE DES PARENTS

Les parents/tuteurs de l'enfant déclarent être titulaires d'une assurance responsabilité civile. Ils s'engagent à couvrir les frais des dégâts matériels causés volontairement ou involontairement par leur enfant.

## 9. RÈGLES DE COMPORTEMENT

### 9.1. COMPORTEMENTS DES PARENTS/TUTEURS

A l'arrivée et au départ de l'enfant, la personne qui accompagne l'enfant doit toujours se présenter auprès de l'éducateur du groupe :

- Par mesure de sécurité,
- Pour l'échange d'informations.

Seuls les parents/tuteurs ont le droit de reprendre leur enfant à la Maison Relais. Les parents doivent informer le personnel de la Maison Relais au préalable, si une des personnes désignées par eux et indiquées sur la fiche de renseignements de l'enfant viendra chercher l'enfant. Si une autre personne, non-indiquée sur la fiche de renseignements de l'enfant, vient chercher l'enfant, les parents/tuteurs doivent signer au préalable une autorisation parentale, faute de quoi l'enfant ne pourra pas quitter la Maison Relais pour raisons de sécurité.

La responsabilité de la garde de l'enfant est transférée de la Maison Relais aux parents/tuteurs dès récupération de l'enfant à la Maison Relais.

Si les parents/tuteurs désirent que leur enfant quitte la Maison Relais tout seul, les parents/tuteurs sont dans l'obligation de signer à chaque fois une autorisation parentale au préalable, faute de quoi l'enfant ne pourra pas quitter la Maison Relais.

En cas de séparation des parents/tuteurs, la décision juridique concernant le droit de garde de l'enfant doit être remise à la chargée de direction dans les meilleurs délais, faute de quoi les deux parents/tuteurs garderont le droit de venir chercher l'enfant à la Maison Relais.

### 9.2. COMPORTEMENTS DES ENFANTS

Les enfants sont tenus d'afficher un comportement respectueux envers les autres enfants ainsi qu'envers le personnel de la Maison Relais.

Il est interdit d'apporter des objets dangereux tels qu'allumettes, briquets et pétards ainsi que des armes telles que couteaux, catapultes etc. En cas de non-respect répétitif de ces règles et d'autres infractions répétées, le personnel de la Maison Relais peut demander aux parents/tuteurs de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

### 9.3. INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Maison Relais.

## 9.4. SUCRERIES, OBJETS PERSONNELS

Pour des raisons éducatives et de santé, il est déconseillé aux enfants d'apporter :

- des sucreries, de la nourriture, des boissons sucrées etc.,
- les collations pour l'école sont à consommer à l'école,
- des objets personnels (par exemple jouet, GSM, ipod, argent etc.).

Le jour de leur anniversaire, les enfants peuvent apporter un gâteau sec, sans crème quelconque (par exemple cake marbré).

Le personnel de la Maison Relais décline toute responsabilité en cas de dégât ou de perte d'un objet personnel ainsi que de l'argent apporté par l'enfant.

## 10. POINTS SPÉCIFIQUES

Une équipe de consultants externes (psychologues, pédagogues, assistants sociaux, enseignants, CIS-Commission d'inclusion scolaire, etc.) pourra assister l'équipe éducative en place.

Veillez noter également que des stagiaires (éducateur/trice du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales, Auxiliaires de vie et Assistantes parentales) sont régulièrement présents dans la Maison Relais. Ceux-ci organisent des activités pédagogiques, créatives et ludiques avec les enfants sous la responsabilité du personnel de la Maison Relais.

## 11. DISPOSITIONS FINALES

Le comité « D'Fiissercher » a.s.b.l. et le Conseil échevinal de la Commune de Waldbillig se réservent le droit de procéder à des modifications du présent règlement, à chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

En cas d'inobservation répétitive du règlement d'ordre interne, l'enfant peut être exclu de la Maison Relais, temporairement ou définitivement, sur base d'une décision du comité de la « D'Fiissercher » a.s.b.l. et sur avis de la chargée de direction.

## 12. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Adresse :

**Maison Relais « Beim Réner »  
1, A Kilker  
L-7680 Waldbillig**

Téléphone centrale:

**87 88 46 – 41**

*Chargée de direction - Joëlle LEUCHTER:*

**87 88 46 – 54** (lundi – jeudi de 10h00 à 12h00)

*Administration - Ulli THILL:*

**87 88 46 – 40** lundi – vendredi de 8h00 à 12h00

GSM Scolaires, 4 ans – 12 ans - Sandra HOFFMANN:

**691 86 09 15** + répondeur

GSM Fiissercher, 18 mois – 4 ans - Claudia TRAVASCIO:

**691 94 76 09** + répondeur

Email :

*maisonrelais.waldbillig@ecole.lu*

Site internet :

**www.waldbillig.lu**





WALDBËLLEG

d' Gemeng

